

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2013

---

INTERDICTION DU CUMUL DE FONCTIONS EXÉCUTIVES LOCALES AVEC LE  
MANDAT DE DÉPUTÉ OU DE SÉNATEUR - (N° 885)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par  
M. Dolez

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, après le mot : « avec », rédiger ainsi la fin de l'article : « tout mandat local ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'instaurer le mandat unique en interdisant à un parlementaire l'exercice d'un mandat local.